

**COMMUNE DE SAINT-BROLADRE**  
**DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an Deux mille vingt-deux, le trente du mois de mars à dix-huit heures et trente minutes le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du CDS, rue de la Boussaquière, sous la présidence de Monsieur Jean-François GOBICHON, Maire de SAINT-BROLADRE.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Jean-François GOBICHON, Maire, M. André DUBOURG, Mme Delphine COLUSSI, M. Gwendal LECOINTRE, Mme Francine LOUET, Adjoints, M. Maurice ROBIDOU, Mme Chantal GLE, Mme Françoise MOUCHEL, M. Guy VIDELOUP, Mme Marie-Jeanne CHARMEUX, M. Yves BIGOT, Mme Chantal JOLY, M. Dominique FOURRIER, conseillers municipaux.

**Secrétaire de séance** : Mme Chantal JOLY

**Date d'envoi de la convocation** : 24 mars 2022

**Absent excusé** : M. Daniel BONHOMME

**DELIBERATION 17/2022 – TRAVAUX DE REFECTION DE VOIRIE –  
LANCEMENT DE LA CONSULTATION**

**Nombre de membres en exercice : 14 Présents : 13 Votants : 13**

Monsieur Le Maire rappelle que par délibération n°01/2022, le Conseil Municipal, a approuvé le projet d'aménagements piétonniers protégés le long de la rue de Saint-Malo, route départementale 797.

Monsieur Le Maire propose de refaire l'enrobé de la rue de l'épine, d'une partie du chemin des Costardières, de la rue de la Vallée et de créer des places de stationnement dans la rue de Saint-Malo, côté est de la pharmacie.

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **Approuve la réfection de la rue de l'épine, de la partie est du chemin des Costardières et de la rue de la vallée**
- **Approuve le projet d'aménagements de la rue de Saint-Malo : aménagements piétonniers et places de stationnement, côté est de la pharmacie.**
- **Autorise Monsieur Le Maire à lancer une consultation d'entreprises pour l'ensemble de ces travaux, dans le cadre d'un marché public à procédure adaptée.**
- **Autorise Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.**

Pour copie conforme et certification exécutoire la délibération,  
Après affichage le 7 avril 2022  
et transmission en Préfecture, le 7 avril 2022  
Affaire inscrite à l'ordre du jour.

SAINT-BROLADRE,

Le 7 avril 2022

Le Maire, Jean-François GOBICHON

